

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

VILLE DE VINCENNES  
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
jeudi 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 février 2022 à 19 heures 00

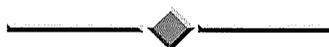
Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 03 février 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Étaient présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER

**Étaient excusés** : Mme ALBERT pouvoir à M. LEROY, M. PITAVY pouvoir à Mme BOILOT, M. LAFON pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL, Mme BRÉON pouvoir à M. LEBEAU

**Étaient absent(s)** :

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. LEROY



M. LEROY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire, chargée de l'administration générale et de l'Open data, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes respire », relative aux procédures judiciaires engagées contre ou en faveur de la Ville de Vincennes.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé des ressources humaines, de la sécurité publique, des affaires juridiques et domaniales et des affaires patriotiques, répond à une question de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire », relative aux stationnements illégaux à Vincennes.

Mme Josy TOP, Adjointe au Maire, chargée de la démocratie participative et de la santé, répond à une question de M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire », relative à la concentration de dioxines à Vincennes.

Mme Lucie-Anna ODDON, Conseillère municipale, chargée des projets dédiés à la jeunesse, de la vie étudiante, du Conseil des Jeunes et du Conseil municipal des enfants, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à l'égalité à Vincennes.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de M. François EPINAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes + », relative aux places de stationnement pour personne en situation de handicap.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire, chargée de l'enfance, répond à une question de M. Jean-Philippe POLITZER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes + », relative aux capteurs mobiles de CO2 dans les écoles maternelles et primaires.

M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de Mme Giulietta RANIERI, Conseillère municipale de la liste « Avec vous pour Vincennes », relative à l'accueil d'une personne réfugiée afghane.



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité, 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 8 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, la convention d'apport en compte courant d'associés entre la Ville de Vincennes et la VINCEM relative à l'opération de la Villa Aubert et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'avenant N°3 au Bail Emphytéotique Administratif et à la Convention de Mise à Disposition attachée, relatifs à la réalisation du centre aquatique de Vincennes, substituant le taux €STER au taux EONIA, à signer avec la société GENECOMI et autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.
- ▷ **FIXE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, le montant des droits dû par les usagers de la régie des marchés d'approvisionnement.

## II. RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et pour une durée de 4 ans (dont 2 ans de durée ferme), au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la collectivité par le *CIG Petite couronne* avec l'entreprise d'assurance (*CNP assurances* en partenariat avec *Sofaxis*), approuve les taux et prestations proposés pour la collectivité par le *CIG de la Petite couronne* et autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

### III. ADMINISTRATION MUNICIPALE

#### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion au dispositif de centrale d'achat proposé par la Région Ile-de-France sans contrepartie financière et pour une durée illimitée selon les conditions contenues dans le projet de convention et autorise Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

### IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

#### LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction de 6 logements sociaux situés 43 avenue du Château à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 6 logements (2 PLAi/2PLUS/2PLS) sis 43, avenue du Château à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 82 939 € (quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-neuf euros) souscrit par la FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt portant le numéro 130741, constitué d'1 ligne de prêt. Ledit prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de deux logements PLAi sis 62, rue de la Jarry à Vincennes.

### V. HANDICAP

#### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan du Plan Handicap 2017/2021.
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, le Plan Handicap 2022/2027.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics révisé pour la période 2022-2027.

## VI. TRAVAUX, URBANISME

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique au profit de la Commune de Vincennes en vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation des biens immobiliers, situés 124 rue de Fontenay, nécessaires à la réalisation d'une opération de restructuration du centre culturel et sportif Georges Pompidou, approuve le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire, autorise Madame le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête publique unique, réalisée au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique sus-désignée et l'enquête parcellaire et autorise Madame le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique puis d'un arrêté de cessibilité suite à la réalisation de l'enquête unique sus-désignée.

### - VŒUX

- ▷ Madame le Maire met aux voix la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par Mme Florence GALL Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relatif à la politique de lutte contre la précarité énergétique, confirmée à l'unanimité,
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le vœu proposé par la liste « Vincennes + » demandant que la Ville de Vincennes mette en place des actions pour lutter contre la précarité énergétique, en particulier des actions d'accompagnement comme la réalisation de diagnostics sociotechniques au domicile des ménages en précarité énergétique, et leur accompagnement pour trouver des solutions pragmatiques à la réduction des consommations énergétiques.

§

Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 23 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Présidente,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Le Secrétaire,  
Frédéric LEROY





**Conseil municipal du 17 février 2022**  
**Question orale posée par Christophe Ribet**  
**pour la liste « Vincennes Respire »**  
**concernant les stationnements illégaux à Vincennes**

Madame la Maire, chers collègues,

Ces derniers mois, nous sommes régulièrement alertés sur les réseaux sociaux concernant de nouvelles pratiques illicites de stationnement de voitures dans notre ville.

Une des dernières trouvailles des fraudeurs est régulièrement à l'œuvre dans le quartier de Vincennes-ouest : le stationnement sur la route même quand des places sont disponibles pour se garer. Le raisonnement semble simple : inutile de payer pour le stationnement, puisque la voiture ne se trouve pas sur une place licite (et j'imagine que la société qui surveille le stationnement ne peut agir) et le risque de se faire prendre par la police municipale doit être estimé relativement faible par les fraudeurs, puisque on retrouve toujours les mêmes véhicules en faute.

Après le stationnement sur les pistes cyclables qui ne faiblit pas, voici donc une nouvelle technique des délinquants de la route.

**Madame la Maire, quelles sont les actions que vous comptez mettre en place avec la police municipale pour remédier à ces désordres, qui créent de graves problèmes de sécurité par ailleurs ?**

Je vous remercie.

Réponse de M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire, à la question orale  
posée par M. Christophe RIBET, Conseiller municipal  
de la liste « Vincennes Respire »

Cher collègue,

Je vous remercie d'avoir abordé la problématique du stationnement en surface au travers de votre question, un sujet suivi avec attention par nos services. Comme vous, nous avons aussi pu voir fleurir sur les réseaux sociaux ce type de théorie selon laquelle il suffirait de se stationner en double file pour éviter de payer un stationnement rotatif et de réduire en même temps le risque de se voir verbaliser. Cette trouvaille présentée comme une martingale n'en est heureusement pas une, je vous rassure.

Mais avant de répondre concrètement à votre question vous me permettez de vous rappeler quelques éléments importants à savoir en matière de stationnement en surface.

Ce qu'il convient, en effet, de rappeler, c'est que des villes comme les nôtres, très denses et très attractives en termes d'emplois, de services, d'écoles et de commerces attirent forcément en journée de nombreux véhicules. Dans le même temps, Vincennes, bien dotée en transports en commun, offre la possibilité à certains propriétaires de voitures de ne pas les utiliser en journée. Notre équipe municipale favorise d'ailleurs cette pratique, avec le stationnement résidentiel. L'association « piétons et cyclistes urbains » rappelle d'ailleurs qu'un véhicule citadin ne circule sur la voie publique que 5 % de son temps. La plupart des véhicules sont donc stationnés environ 95 % de leur temps, souvent à proximité du domicile.

Dès lors la régulation du stationnement s'impose afin de permettre une meilleure rotation notamment des véhicules visiteurs. Le principe du stationnement payant n'est pas récent, il est apparu en France pour la première fois à Bayonne en 1926 et il s'est généralisé à Paris et en région parisienne au début des années 70.

En 2018, la réforme du stationnement payant sur voirie a modifié structurellement les choses, en proposant la dépénalisation de l'amende de police pour non-paiement du stationnement reléguant le stationnement payant sur voirie à une question domaniale. Véritable changement de paradigme, cette réforme a simplifié la gestion et l'organisation du contrôle du stationnement mais a forcément induit des modifications de comportements de la part de certains propriétaires de véhicules.

A Paris par exemple le tarif de l'amende en cas de non-paiement du stationnement horaire est plus important qu'une amende de classe 2 pour un stationnement gênant de pleine voie. Alors forcément certains conducteurs ont pensé qu'il était préférable à Paris d'agir ainsi en choisissant la pénalité la moins élevée. A Vincennes c'est assez différent car les montants du FPS et de l'amende de classe 2 sont similaires.

Mais je vous rassure à Paris, comme à Vincennes, ces changements de comportement n'ont nullement empêché la verbalisation en cas de non-paiement du stationnement ou de non-respect du code de la route.

J'en veux pour preuve, et je reviens donc à votre question, que les véhicules stationnés en double file dont les photos ont été publiées sur les réseaux sociaux ont bien été verbalisés. On peut faire dire beaucoup de chose à une photo. Mais vous avez raison il faut poursuivre la surveillance afin que ces conducteurs inciviques cessent ces stationnements dangereux.

Pour répondre complètement à votre question, si les défauts de paiement d'un stationnement horaire sont contrôlés par la société EFFIA, le stationnement gênant en « double file » peut être verbalisé à Vincennes par la police municipale, les ASVP, mais aussi la police nationale ainsi que la vidéo-verbalisation (que vous n'aviez pas votée d'ailleurs), démontrant que statistiquement cette fameuse martingale n'en est pas vraiment une.

En effet au regard du nombre de stationnement gênant et du nombre de personnes pouvant dresser des procès-verbaux le risque est bien plus important d'être verbalisé quand on se stationne en double file.

Je terminerai enfin en vous donnant quelques chiffres pour ne pas laisser non plus insinuer que nos agents de la police municipale ne travailleraient pas suffisamment.

En 2021, ce type de stationnement que vous dénoncez a fait l'objet de 1844 procès-verbaux de la part de notre police municipale à cela s'ajoute 378 procès-verbaux pour des stationnements sur piste cyclable, 831 pour des stationnements sur trottoirs, et 89 pour des véhicules garés sur un passage piétons.

Ces chiffres démontrent que contrairement à ce que certains colportent sur les réseaux sociaux ou ailleurs, la police municipale de Vincennes effectue bien les contrôles espérés, mais il est vrai qu'il est plus facile de critiquer la police que les conducteurs irrespectueux.

Je vous remercie.



**Conseil municipal du 17 FEVRIER 2022**  
**Question orale posée Muriel Hauchemaille**  
**pour la liste «Vincennes Respire »**

Madame la Maire, chères et chers collègues,

Question marronnier de notre groupe, car le recyclage ne nous fait pas peur.

Nous vous demandons donc comme chaque année, de nous communiquer un état exhaustif depuis décembre 2020, des procédures judiciaires engagées contre ou en faveur de la ville de Vincennes, procédures liées à l'administration en son sens large et au bon fonctionnement de la ville et du budget nécessaire à ces procédures.

Je vous remercie d'avance pour la précision de votre réponse.

Réponse de M. Alida VALVERDE, Adjointe au maire, à la question orale  
posée par Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale  
de la liste « Vincennes Respire »

Chère collègue,

A question recyclée, réponse elle aussi recyclée mais... réactualisée.

Vous nous demandez en effet communication d'un état exhaustif des procédures judiciaires engagées contre ou en faveur de la Ville de Vincennes.

Si l'article L 2121-13 du CGCT précise que tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération, les recours contentieux sont de nature judiciaire, ils ne sont pas des documents administratifs et donc pas communicables. Je crois que chacun d'entre nous est susceptible de comprendre cela et c'est la raison pour laquelle nous sommes vigilants sur la communication qui peut être faite sur cette question précisément. Je ne peux donc vous communiquer qu'un état exhaustif du nombre et des typologies des procédures à ce jour.

Recours contre les autorisations d'urbanisme

11 recours contre des permis de construire ou des déclarations de travaux devant le Tribunal Administratif (honoraires versés à ce jour 10 584 euros) :

- Recours contre des autorisations accordées : un recours contre un permis de construire pour une extension et une surélévation d'une maison existante, un recours contre des travaux d'extension d'une maison individuelle, deux recours en annulation contre un permis de construire autorisant la réalisation d'un immeuble de logements sociaux et de logements en accession, un recours contre un permis de construire, deux recours contre un permis de construire modificatif.
- Recours contre des oppositions ou refus : refus de surélever une maison individuelle, opposition à déclaration préalable pour une surélévation et la construction d'une toiture terrasse, un recours contre une opposition à des travaux de ravalement.
- Un recours contre le retrait d'une autorisation tacite pour la construction d'un immeuble de trois logements.

2 recours contre deux préemptions de places de stationnement (honoraires versés à ce jour : 1200 euros).

1 dossier devant la Cour Administrative d'appel : appel d'un jugement rendu le 12 mai 2021 par lequel le tribunal administratif de Melun a rejeté la demande des requérants tendant à l'annulation de la décision du 23 avril 2018 par laquelle le maire a décidé d'exercer le droit de préemption sur un terrain (honoraires versés à ce jour : 2016 euros).

## Contentieux avec des membres du personnel

7 dossiers devant le tribunal administratif (honoraires versés 18 000 euros) :

- une requête en annulation d'un titre exécutoire suite à détachement d'un agent,
- un recours contre une sanction disciplinaire,
- un recours en annulation d'une décision confirmant l'avis de la commission de réforme,
- un refus de reconnaître la maladie professionnelle
- un recours en annulation de la décision de refus de verser une indemnité au titre de la non réintégration,
- un recours en annulation contre une déclaration d'inaptitude totale et définitive à toutes fonctions et une mise en retraite pour invalidité,
- un refus de modifier une attestation de pôle emploi.

## Divers

2 dossiers "référé expertise" ou instruction concernant des constats, de malfaçons lors de la réalisation de travaux dans certains équipements municipaux ou sur la voirie à l'initiative de la commune. (honoraires versés à ce jour : 15 200 euros pour provision expert et avocat. Pour informations, les sommes engagées pour l'expert seront remboursées à la commune en fonction des responsabilités de chacun des intervenants dans les désordres).

1 dossier "référé préventif " à l'initiative de la commune pour la construction d'un complexe sportif. (honoraires versés : 20 000 euros pour l'expert et l'avocat).

2 dossiers "référé préventif" dans lequel la ville est simplement partie. : un pour la construction du lycée à l'initiative de la région, un avec la RATP (pas d'honoraire prévu sur les crédits de la ville de Vincennes).

2 dossiers concernant l'un, une demande d'indemnisation suite à préemption (honoraires prévu 2100 euros) et l'autre une contestation de titre de recette émis pour le recouvrement du solde de location d'un chalet de Noël.

Vous l'avez compris chère collègue, je ne peux pas vous communiquer les documents produits ou reçus dans le cadre ou pour les besoins d'une procédure juridictionnelle.

La CADA estime en effet que « ne présentent le caractère de documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions que les documents dont leur caractère juridictionnel exclut du champ d'application de la loi du 17 juillet 1978, c'est-à-dire les documents produits ou reçus dans le cadre ou pour les besoins d'une procédure juridictionnelle. Il s'agit ainsi, notamment, des jugements, ordonnances, décisions ou arrêts rendus par les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif, des dossiers de demande d'aide juridictionnelle, des décisions du parquet, des dossiers d'instruction, des procès-verbaux d'audition, des rapports d'expertise ou des mémoires et observations des parties, c'est-à-dire de l'ensemble des pièces de procédure proprement dites, mais aussi des documents émanant des juridictions et qui se rattachent à la fonction de juger dont elles sont investies, y compris les documents de travail internes destinés à leurs membres et concourant à l'instruction des affaires ou à la formation des jugements ».

Je vous remercie.



**Conseil municipal du 17 février 2022**  
**Question orale posée par Olivier Sester**  
**pour la liste «Vincennes Respire »**  
**concernant «la concentration de dioxines à Vincennes»**

Madame la Maire, chères et chers collègues,

La semaine dernière, nous avons appris dans la presse que des taux de dioxines exceptionnellement élevés ont été relevés aux alentours de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine.

*Une étude de la fondation ToxicWatch, commandée par le collectif 3R, souligne que dans les communes d'Ivry-sur-Seine, Alfortville, Charenton-le-Pont et même à Paris des concentrations records de dioxines ont été constatées. Elles figurent parmi les plus élevées d'Europe, notamment, sur les biomarqueurs que sont les œufs, la végétation ou les mousses.*

*Les dioxines sont notoirement connues pour leur toxicité et classées comme cancérigènes certains par le CIRC. Si l'origine exacte de ces dioxines est incertaine, la proximité de l'incinérateur d'Ivry ne laisse guère de doute.*

*De même que le nuage de Tchernobyl en 1986 ne s'est pas arrêté à la frontière franco-allemande, on peut légitimement imaginer que la pollution aux dioxines ne s'arrête pas aux portes de notre commune.*

**J'en viens donc à ma question. Madame la Maire, des analyses de dioxines similaires ont-elles été réalisées à Vincennes ? Pouvez-vous rassurer les Vincennois·es sur les niveaux de dioxines relevés dans notre ville? Ne conviendrait-il pas, en tout état de cause, de diffuser des messages de prévention afin de limiter l'exposition des habitant·es à ces polluants !**

Je vous remercie.

Réponse de Madame Josy TOP, Adjointe au Maire chargée de la santé,  
à la question orale posée par M. Olivier SESTER,  
Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire »

Cher collègue,

Je vous remercie pour votre question. À notre connaissance, il n'y a pas encore eu de telles analyses à Vincennes sur le sujet des dioxines, cependant, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à qui il revient de mener ces études, a réagi samedi 12 février aux résultats présentés par la fondation ToxicoWatch que vous citez.

L'ARS Île-de-France a indiqué qu'elle allait en ce sens solliciter l'avis d'experts toxicologiques et l'appui de Santé publique France et de l'Anses pour mettre en œuvre un état des lieux de la situation locale et régionale. Cet état des lieux devrait notamment tenir compte de l'évolution des connaissances sur les imprégnations aux dioxines, de l'influence de différents facteurs environnementaux (proximité d'activités potentiellement émettrices, densité urbaine...) et des données disponibles sur les modes de production et de consommation d'œufs issus de poulaillers urbains.

Parmi les recommandations faites par l'Agence, il est préconisé à titre prudentiel de ne pas consommer des œufs et produits animaux issus de poulaillers situés à proximité immédiate de l'incinérateur : Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Alfortville, ainsi que les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Cette préconisation, qui s'applique également aux fermes et jardins pédagogiques, pourra être revue au regard de données complémentaires plus stables. L'ARS indique cependant que la consommation d'œufs et produits animaux issus des circuits commerciaux classiques n'est pas concernée par cette recommandation, ceux-ci étant contrôlés régulièrement. Nous communiquerons ces informations dans la Lettre hebdo de ce soir.

De notre côté, nous avons adressé un courrier à l'ARS pour demander qu'une étude sur les concentrations de dioxines soit diligentée dans notre ville, et que les données soient transmises en toute transparence à chacune des villes du Territoire Paris Est Marne & Bois. Nous suivrons avec beaucoup d'attention les résultats de l'état des lieux prévus prochainement par l'ARS et l'évolution de ce sujet dans le temps.

En effet, en matière de pollution atmosphérique, Vincennes a toujours été très vigilante. Comme vous le savez, nous veillons attentivement à la qualité de l'air que respirent nos enfants, grâce notamment au déploiement dès 2014 d'une mesure de surveillance de l'air dans nos crèches, écoles maternelles et centres de loisirs. Dès septembre dernier, nous avons également fait le choix d'installer des capteurs de CO<sub>2</sub> dans nos crèches, nos écoles et notre restaurant municipal. C'est en ce sens aussi que notre ville a souhaité être pionnière sur la question des perturbateurs endocriniens, dont le plan d'action est en cours de déploiement.

Nous avons également été parmi les premières villes d'Île-de-France à voter la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions, et avons répondu présent à l'appel d'AirParif il y a quelques années, lors d'une étude consécutive à la fermeture des voies sur berges en 2017.

Depuis plusieurs mois, un travail est mené en collaboration avec les opérateurs de livraison pour les inciter à adopter les véhicules électriques et la livraison à pieds pour diminuer les gaz à effets de serre. Nous discutons également activement avec de grandes plateformes nationales et nous sommes membres du programme Colis Activ', autour de la méthode du « dernier kilomètre ». La Ville mène par ailleurs une vaste réflexion sur la pratique de la marche à pieds, l'utilisation des transports en commun et l'usage de tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement, comme en témoigne le Plan Vélo et mobilités douces en cours d'élaboration et dont l'adoption sera proposée en conseil municipal prochain.

Néanmoins, nous savons que ces sujets doivent être traités au-delà de nos frontières et de façon extra communale, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui, avec nos partenaires que sont notamment le Territoire et la Région.

Je vous remercie,

De l'égalité à Vincennes,

Lors du Conseil municipal il y a un an, nous avons voté un vœu permettant à la Ville de Vincennes de signer la charte [La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes](#) dans la vie locale.

Ne voyant rien venir (Vincennes n'apparaît toujours pas dans les signataires) nous avons interrogé vos services à plusieurs reprises.

La ville s'appuie sur le fait qu'elle a deux ans au maximum pour élaborer un plan. Nous saluons le souhait de mettre en œuvre une large concertation dans le cadre de l'élaboration de ce plan pour l'égalité

Le mois de mars sera d'ailleurs à nouveau l'occasion d'évènements de communication autour des droits des femmes.

Pouvons-nous savoir quelles opérations sont prévues cette année ? Plus que des beaux portraits de Vincennes, dont on aurait aimé savoir qui elles sont autrement que par des post cast difficilement accessibles.

Mais à la communication nous préférons toujours l'action.

Nous n'avons toujours pas d'élue municipale en charge de ce sujet. C'est tout à l'honneur de Madame la Maire de vouloir s'occuper de ce sujet, mais cela a des effets pervers. En raison de ses responsabilités et de ses mandats, elle ne peut honorer les réunions sur cette thématique, notamment à l'échelle de l'EPT, ce qui se traduit souvent par une chaise vide de la part de la Ville de Vincennes.

Quel est donc le calendrier des actions prévues par la Ville de Vincennes dans le cadre du 8 mars et pour la suite, pour avancer concrètement, et sans attendre 2 ans, sur ce sujet.

Florence Gall, François Epinat et Jean-Philippe Politzer

Membres de Ensemble citoyens

Réponse de Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère municipale,  
à la question orale posée par les membres de la liste « Vincennes + »

Chers collègues,

Je vous remercie pour votre question. Vous avez raison. Chaque année, le mois de mars est une période importante pour les femmes, mettant en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes.

C'est alors l'occasion de penser à toutes celles qui nous entourent mais aussi aux femmes du monde entier. À Vincennes, cette année particulièrement, le mois de mars sera d'autant plus important. En effet, notre Ville s'était portée volontaire dès fin août 2021, après la reprise du pouvoir par les talibans en Afghanistan, pour accueillir une personne réfugiée, et cette va enfin pouvoir se concrétiser avec l'accueil prochain d'une jeune femme afghane.

Vous souhaitiez savoir quelles opérations de communication sont prévues cette année autour du mois de mars : l'an dernier, Vincennes lançait un Mois des Femmes, ponctué d'animations, d'expositions et de conférences.

Cette année, Vincennes info met en valeur trois portraits de femmes qui font la richesse du territoire à travers les projets et les valeurs qu'elles défendent, et les réseaux sociaux de la Ville partageront tout au long du mois des contenus spécifiques.

Enfin, en mars 2022, les conventions du personnel auront pour thème l'égalité hommes/femmes. Ces actions s'inscrivent dans la droite ligne de celles déjà entreprises fin 2021, pour mettre en lumière le sujet des violences faites aux femmes : c'est ainsi que dans le cadre des animations seniors, deux cafés philos consacrés à ce thème se sont tenus en fin d'année ; que plusieurs spectacles à destination des jeunes collégiens et lycéens ont eu lieu, auxquels s'est ajouté un spectacle de rue. C'est également ainsi que nous avons soutenu l'organisation de la course La Mirabal et déployé plusieurs expositions de sensibilisation dans notre ville. Enfin, 50 000 sachets pour baguette aux couleurs du violentomètre ont été distribués aux différents boulangers de Vincennes.

Vous affirmez que nous laissons souvent chaise vide lors des réunions sur la thématique de l'égalité femmes/hommes au Territoire Paris Est Marne Bois. Il n'en est rien. En effet, je représente Madame le Maire lorsqu'elle est empêchée et m'engage résolument sur cette thématique qui m'est chère. Ce fut encore le cas jeudi 10 février dernier, lors de la première réunion du groupe de travail constitué pour élaborer un futur plan d'action intercommunal en matière d'égalité femmes/hommes. Vincennes est riche d'un réseau d'acteurs engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes, que nous saurons mobiliser à bon escient dans cette démarche, comme nous l'avons toujours fait.

Je vous remercie,

## **Places de stationnement pour personne en situation de handicap**

Madame le Maire, chers collègues.

L'arrêt du 1<sup>er</sup> août 2006 précise qu'il faut 2% du nombre de places total réservées pour le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires d'une carte mobilité inclusion.

Ces places sont soumises à des normes en termes de longueur, de pente et de qualité de sol et d'une signalisation précise, signalisation qui doit être horizontale et verticale.

D'autre part, elles doivent être en priorité, positionnées à l'entrée des bâtiments, le plus près possible de l'entrée de l'ERP (établissement recevant du public).

A l'angle de l'avenue de Paris et l'avenue du château se trouve un bâtiment qui accueille un grand nombre de cabinets médicaux et paramédicaux. Il n'y a pas d'emplacement de stationnement prévu pour la personne en situation de handicap.

A la demande de nombreux Vincennois, serait-il possible, dans un délai court, de mandater les services de la ville pour étudier la faisabilité d'installer une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap, à proximité de l'entrée de ce regroupement majeur de cabinets médicaux ?

Cette disposition serait tout à l'honneur du conseil municipal et s'inscrirait dans ce que nous souhaitons tous une ville encore + inclusive permettant la cohésion sociale.

Je vous remercie.

Florence Gall, François Epinat, Jean-Philippe Politzer

Membres de Ensemble Citoyens

Réponse de Bruno Camelot,  
Adjoint au Maire chargé du Développement durable et de l'Inclusion  
à la question orale du groupe Vincennes +  
sur le stationnement pour les personnes en situation de handicap

Cher Collègue,

Permettez-moi en préambule d'aborder le sujet de l'accessibilité générale de l'espace public à Vincennes avant de répondre à votre question très précise.

Comme vous le mentionnez, depuis 2006, les communes ont pour obligation de réserver 2% du nombre total de places de stationnement aux personnes en situation de handicap.

A Vincennes, par le biais du premier Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics présenté en 2009, nous avons non seulement mis en conformité 39 places de stationnement mais également créé sur la durée de ce plan, 55 places supplémentaires.

Ainsi, et comme indiqué dans le second volet du PAVE qui vous sera présenté lors de ce Conseil, notre commune compte actuellement 90 places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap, soit 2,5 % des places totales disponibles, et celles-ci réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire communal.

Ce résultat illustre bien la culture de l'accessibilité que la Municipalité a instaurée au fil des années, au travers notamment trois plans handicap ambitieux, soulignant notre volonté de rendre l'espace public accessible à toutes les vincennesoises et tous les vincennesois.

Au-delà de la thématique du stationnement, c'est une vision globale du cheminement que nous avons mise place via de nombreuses actions comme par exemple : l'accessibilité aux arrêts de bus, l'élargissement des trottoirs, le retrait du mobilier qui pouvaient créer des obstacles, ou encore l'installation de signaux sonores pour les personnes non-voyantes et des bandes podotactiles aux passages piétons.

L'ensemble de ces interventions nous a permis d'atteindre un taux d'accessibilité de la voirie publique de 78%. Le deuxième volet du PAVE, que nous voterons ce soir à l'unanimité je l'espère, nous amènera à horizon 2025, à un taux de 100%.

Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les associations membres du Comité tout Handicap de Vincennes, qui nous accompagnent depuis des années et qui, par leurs contributions et échanges, nous permettent d'ajuster au plus près des besoins notre politique sur le handicap. La déambulation organisée le 11 décembre réunissant tout type de handicap et visant à tester nos aménagements en est un exemple, et sera d'ailleurs reconduite.

Concernant votre demande spécifique de place réservée aux personnes en situation de handicap à l'angle de l'avenue de Paris et l'avenue du Château, elle nous apparaît parfaitement justifiée.

Cependant, en l'état actuel, la faisabilité technique d'un tel aménagement est plus complexe qu'elle n'y paraît expliquant en partie l'absence à ce jour d'emplacement matérialisé.

En effet, la réglementation impose qu'une place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap fasse 3m30 de large minimum lorsque la place est située à droite dans le sens de circulation ceci afin que la conductrice ou le conducteur puisse sortir en toute sécurité sans risquer de se faire renverser ou heurter par un véhicule circulant sur la route.

Un tel aménagement avenue du Château ne semble donc pas envisageable à ce stade, car il conduirait à empiéter de plus d'1m30 sur le trottoir existant, limitant de façon trop importante l'accessibilité de cette rue structurante en centre-ville et desservant de nombreux moyens de transports en commun.

De même, l'avenue de Paris, route départementale classée grande circulation selon l'article 22 de la loi du 13 août 2004, n'est pas dans sa configuration actuelle, adaptée à cet aménagement qui se trouverait localisé entre un arrêt de bus, une sortie de la bouche du métro ligne 1, différents emplacements de livraison ou encore une « coronapiste cyclable».

Nous étudierons parce que votre suggestion est pertinente, la possibilité de son installation future dans le cadre du projet de requalification de l'avenue de Paris sur laquelle nous travaillons avec nos homologues de Saint-Mandé, de la Ville de Paris, du Département du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

## Capteur mobile de CO2 dans les écoles maternelles et primaires

Madame le maire, chers collègues,

Un grand nombre de vincennois nous ont interrogé sur l'installation de capteurs mobiles de CO2 dans les classes maternelles et primaires ainsi que dans les cantines de nos écoles. Ce sujet a été également abordé par les associations de parents lors des derniers conseils d'écoles, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes.

Pour rappel, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a recommandé le recours aux capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire.

Pour rappel, ces capteurs de CO2, utiles pour lutter contre la covid 19, permettent de contrôler la qualité de l'air et de préciser quand il faut aérer la pièce. En cette période hivernale il est souhaitable de pouvoir gérer à bon escient ces ouvertures.

Pour rappel, le gouvernement apporte un soutien exceptionnel aux collectivités par la mise en place d'un fond de 20 millions d'euros aux achats de capteurs de CO2 par les communes au profit des locaux scolaires. Ce fond peut être abondé si nécessaire (demande de l'AMF). Le dépôt de demande de participation financière doit être fait avant le 30 avril 2022.

Pour rappel, l'Association des Maires de France (AMF) est particulièrement favorable à cette mesure.

Il semblerait que quelques cantines, mais combien, ont été équipées de capteurs de CO2. Mais cela ne peut en aucune façon se substituer à l'installation absolument nécessaire, suivant la recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique, de capteurs dans les classes. Ces espaces sont bien distincts et d'une importance identique.

Quelle est votre politique de santé publique concernant l'installation de ces capteurs ?

Avez-vous déposé votre dossier de demande de subvention pour l'achat de ces capteurs de CO2 ?

Pouvez-vous nous dire combien de cantines et de classes sont actuellement équipées, combien le seront avant le 30 avril 2022 ?

Il est important et légitime que nos concitoyens, les enseignants et les associations de parents d'élèves puissent disposer d'une telle information qui je le rappelle, concerne la santé de leurs enfants.

Je vous remercie.

Florence Gall, François Epinat, Jean-Philippe Politzer

Membres de Ensemble Citoyens

Réponse de Madame Odile SEGURET,  
Adjointe au Maire chargée de l'Enfance,  
à la question orale posée par les membres de la liste « Vincennes + »

Chers collègues,

Je vous remercie pour votre question. Comme vous le savez, lors de la rentrée de septembre 2021, et comme l'année précédente, la situation sanitaire était l'un des sujets les plus importants de ce retour en classe, avec notamment l'obligation du port du masque pour les enfants de plus de 6 ans.

À ce titre, nos services ont travaillé dès la rentrée, à la mise en place de capteurs de CO2 au sein des écoles vincennes, alors même que ce sujet était encore peu abordé par le gouvernement. Suivant les recommandations du Haut Conseil de santé publique, qui proposait de cibler l'utilisation de ces capteurs en fonction de la performance de la ventilation et des possibilités d'aération, nous avons souhaité installer ces dispositifs dans l'ensemble des restaurants scolaires de Vincennes. Toutes les sections de nos crèches municipales ont également été équipées de ces dispositifs, ainsi que le restaurant des agents municipaux. L'ensemble des acteurs (directeurs d'écoles, directeurs d'accueils de loisirs, parents d'élèves, parents d'enfants en crèches) ont été informés de ces actions, par différents moyens : mails, affichage, newsletter...

Vincennes, avec Alfortville, a été l'une des premières villes du département à réaliser un tel déploiement, alors même qu'aucune aide de l'État n'était prévue à cette date. Je le rappelle, la question de la santé publique est avant tout une compétence de l'État. Si l'achat des capteurs était encouragé par le gouvernement dès le mois d'avril 2021, le ministère de l'Éducation nationale avait alors affirmé que la question du financement n'était pas de sa responsabilité. À l'automne 2021, le gouvernement annonçait finalement un subventionnement de ces installations, mais seulement à 75% de la facture totale, ce que nous regrettons. Nous vous confirmons que nous avons bien entendu déposé une demande de subvention auprès des services de l'État. En parallèle, alors même que cela n'est pas de leur ressort, certaines régions ont souhaité aider les collectivités, comme le fait par exemple la Région Île-de-France, en accompagnant les communes souhaitant investir dans l'achat de ces dispositifs.

Bien sûr, les capteurs de CO2 ne sont pas la solution miracle à laquelle certains voudraient nous faire croire : ils sont juste des indicateurs du niveau d'aération d'une pièce et rappellent aux utilisateurs la nécessité de renouveler régulièrement l'air ambiant pour faire baisser la densité de virus en circulation. À l'idée d'installer des centaines de ces appareils dans toutes nos classes pour simplement dire « il faut ouvrir la fenêtre », nous préférons le bon sens d'une aération régulière, et les réflexes déjà adoptés de longue date, bien avant la crise sanitaire, par les personnels municipaux et de l'Éducation nationale et rappelés régulièrement par nos équipes.

Enfin, je vous rappelle que ces achats de capteurs de CO2 j'ajoutent à toutes les initiatives prises par la ville pour assurer la sécurité sanitaire des enfants, des enseignants et des agents communaux intervenant dans les écoles : renforcement des protocoles de nettoyage, achat de masques pour les enfants, dotation d'autotests pour tous les élèves, distribution de tablettes numériques aux élèves des tranches les plus basses de quotient familial pour assurer la continuité pédagogique, etc. Et je ne vous parle pas des autres pertes et les frais imprévus assumés depuis le début de la crise sanitaire : déploiement de nouveaux protocoles de nettoyage dans les équipements publics, achat de masques pour l'ensemble de la population, avancement des frais pour le fonctionnement du centre de vaccination sans avoir à l'époque la certitude d'être remboursés, primes versées aux agents mobilisés, perte de revenus lorsque les cantines et salles de spectacles étaient fermées, etc... Nous avons assumé ces charges de façon volontariste, estimant qu'il était de notre devoir d'aider et d'accompagner les Vincennois. Mais la crise a eu un réel impact financier et il est important de souligner que ce sont les collectivités territoriales qui ont été les premières de cordées pour régler l'addition.

Je vous remercie.

Question de Madame Giulietta RANIERI,  
Conseillère municipale de la liste « Vincennes avec Vous pour Vincennes »,  
portant sur l'accueil d'une personne réfugiée afghane

Bonsoir à tous,

Comme vous le savez, Vincennes est fortement attachée aux valeurs de solidarité internationale. Ces derniers temps, cela s'est notamment traduit par la participation de notre ville à une collecte de vêtements et de chaussures pour le Liban, qui traverse actuellement une grave crise économique et sociale.

Cet été, alors que la situation sanitaire était hors de contrôle en Tunisie, nous avons répondu à l'appel du gouvernement tunisien et fait le choix d'acheminer d'importantes quantités de gel hydro-alcoolique, de désinfectant et plus de 16 000 masques à nos voisins méditerranéens.

C'est dans ce même esprit que par un courrier daté du 30 août dernier adressé au Préfet, la Ville répondait présente à l'élan solidaire demandé par le Gouvernement afin d'apporter une réponse à la situation tragique vécue par les réfugiés afghans. Cette proposition s'appuyait alors sur une solide expérience déjà vécue en 2015, lors de l'accueil d'une famille de réfugiés syriens, qui profite désormais d'un quotidien paisible à Vincennes.

Lors du Conseil municipal fin septembre 2021, vous nous informiez ne pas avoir eu de réponse de la part des services de l'État à notre proposition. Pouvez-vous nous préciser si des avancées ont eu lieu depuis, et si oui quelles sont-elles ?

Je vous remercie,

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU,  
Premier adjoint au Maire en charge des Solidarités et de l'Insertion,  
à la question orale posée par Madame Giulietta RANIERI,  
Conseillère municipale de la liste « Vincennes avec Vous pour Vincennes »

Chère collègue,

Je vous remercie pour votre question. En effet, notre Ville s'était portée volontaire dès fin août 2021, après la reprise du pouvoir par les talibans en Afghanistan, pour accueillir une personne réfugiée. Nous avons fait savoir à Madame le Préfet du Val-de-Marne que notre ville se portait candidate. N'ayant malheureusement pas de nouvelle, nous avons saisi l'ambassadeur de France en Afghanistan début octobre. Par son entremise, nous avons été appelés le 20 octobre dernier et avons pu débiter un travail avec la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement pour accueillir une réfugiée afghane, dans le cadre de l'opération APAGAN.

En effet, alors que les femmes font partie des cibles prioritaires de la doctrine des talibans et craignent de ne plus pouvoir travailler ni étudier et d'être forcées au mariage, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que la DIHAL nous a confirmé l'arrivée prochaine d'une jeune afghane réfugiée à Vincennes.

Cette jeune femme de 19 ans, dont nous préservons encore l'anonymat pour des raisons de confidentialité, est une sportive de haut-niveau dans son pays. Elle envisage de pouvoir participer aux Jeux Olympiques de 2024, et la proximité de notre ville avec l'Insep, tant géographiquement que dans les liens que nous entretenons avec cette institution, est une formidable opportunité pour cette jeune femme. Elle rejoindra bientôt, nous l'espérons cette semaine ou la semaine prochaine, le studio remis à neuf et aménagé par la Ville et la Vincem, et dont le bailleur est Habitat et Humanisme. Accompagnés par l'État et l'organisme Coallia, opérateur social en charge de son accompagnement, nous mettrons tout en œuvre pour offrir à cette jeune femme un avenir serein, ici, en France. Un financement de 2000 euros sera versé à Coallia par les services de la Drihl - Val-de-Marne dans le cadre de leur conventionnement pour l'accompagnement vers et dans le logement. Cet accompagnement par l'association devra permettre à la jeune femme, dans un premier temps, d'effectuer les démarches nécessaires notamment les demandes d'aides gouvernementales pour qu'à terme, elle soit en capacité d'accéder à un logement et une formation ou un travail de manière autonome.

Nous communiquerons dès que possible de plus amples informations sur son arrivée.

## Proposition de vœu pour une politique de lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est un phénomène complexe qui toucherait près de cinq millions de ménages en France. Elle résulte de la concomitance de faibles revenus, d'une qualité du bâti médiocre et de la hausse du prix de l'énergie, sujet particulièrement d'actualité.

Vu que près de 63% des émissions de gaz à effet de serre à Vincennes proviennent du résidentiel ;

Vu que les dossiers analysés chaque semaine par les administrateurs du CCAS montrent très souvent que les factures d'énergie représentent une part très importante des dépenses des ménages en difficulté ;

Vu que le CCAS attribue chaque année environ 21.000 euros (année 2021) en chèque énergie ;

Vu que l'agence locale de l'énergie de l'Est parisien MVE dont est adhérente la ville de Vincennes propose des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique à disposition des collectivités locales

Nous formulons le vœu que la Ville de Vincennes mette en place des actions pour lutter contre la précarité énergétique, en particulier des actions d'accompagnement comme la réalisation de diagnostics sociotechniques au domicile des ménages en précarité énergétique, et leur accompagnement pour trouver des solutions pragmatiques à la réduction des consommations énergétiques.

Florence Gall, François Epinat et Jean-Philippe Politzer

Membres de Ensemble citoyens

